

Réunion du 5 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Louis BECKER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur :

Monsieur Laurent FURST

**N° CP/2011/889 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS
- 2132
Attribution de subventions (dispositif harmonisé d'aide en
faveur de l'artisanat) - Prise en charge partielle du coût de
garanties accordées par la SIAGI**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à diverses entreprises artisanales, des subventions d'un montant total de 64 592 € au titre du dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales mis en place avec la Chambre de métiers d'Alsace, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin ; les montants correspondants seront versés aux bénéficiaires en deux fois maximum, après validation par les services de la Région

- à la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissements (SIAGI), une subvention de 16 690,60 € au titre du partenariat établi avec cette société concernant la prise en charge partielle par le Département du coût des garanties qu'elle a accordées à diverses entreprises artisanales pour le troisième trimestre 2011 ; la subvention sera versée globalement à la SIAGI, chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111205-63108-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/12/11